

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2884

28 novembre 2012

SOMMAIRE

Airsim Invest S.A.	138425	GRC Pack Luxembourg S.A.	138412
Eircom Holdco S.A.	138386	GRC Pack Luxembourg S.A.	138404
Elektra Purchase No. 20 S.A.	138390	Great Eastern S.A.	138412
Fabri S.à r.l.	138386	Greek Paper Manufacturing S.à r.l.	138412
Falke Holding	138390	Greenwill	138412
Famer S.A.	138390	Grenge Botzert Servises S.à r.l.	138401
FIDEURO	138394	Grosvenor International S.A.	138413
Financière Privée Holding S.A.	138394	Groupe Corvina S.à r.l.	138423
Financière Viking S.A.	138398	GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l.	138424
Financière Viking S.A.	138398	GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l.	138424
Fine S.A.	138397	GSMP 2006 Institutional S.à r.l.	138429
FIP (Europe)	138397	GSMP 2006 Institutional S.à r.l.	138430
Fleet Holdings S.A.	138386	GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l. ...	138430
FM Racing S.A.	138398	GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l. ...	138431
Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen	138429	GSMP 2006 Offshore S.à r.l.	138411
Funds For Good S.A.	138398	GSMP 2006 Offshore S.à r.l.	138411
Gaïa S.à r.l.	138403	GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l. ...	138411
GateSecure S.A.	138401	GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l. ...	138432
GDF SUEZ LNG Trading S.A.	138394	Harvest Investment Fund	138430
GeMoBa	138403	Hauffels Audit S.à r.l.	138432
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	138403	Herculon Investholding S.à r.l.	138422
General Leasing (No.16) Limited	138401	H.I.G. Europe - Bezier S.à r.l.	138428
Gérance PP S.à r.l. par des Propriétaires pour des Propriétaires	138393	Immobilière Everad S.à r.l.	138423
Germavest Real Estate	138403	InterV Investment S.à r.l.	138431
GM Promotions S.à r.l.	138403	Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.	138398
Golden Café	138404	J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	138404
GRC Pack Luxembourg S.A.	138404	SRDS International S.à r.l.	138413

Fleet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.815.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142237/11.

(120188223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 53A, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 79.336.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2012142241/13.

(120187876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and twelve, on the second day of October,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Mathis Pierre Bredimus, jurist, with professional address at Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Eircom Holdco S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Board on September 20, 2012 (the Resolutions).

An extract of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated April 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1442 dated June 9, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of the undersigned notary on July 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2155 dated August 30, 2012.

II. The Company has an issued share capital of thirty-five thousand, one hundred and sixty-one Euro and forty-two cents (EUR 35,161.42), represented by three million, five hundred and sixteen thousand, one hundred and forty-two (3,516,142) Class A shares fully paid-up having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

III. Article 6 of the Articles provides as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at thirty-five thousand, one hundred and sixty-one Euro and forty-two Euro cents (EUR 35,161.42), represented by fully paid-up shares consisting of three million, five hundred and sixteen thousand, one hundred and forty-two (3,516,142) Class A Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each.

6.2. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one billion Euro (€1,000,000,000) which will consist in a maximum of:

- (i) ninety billion (90,000,000,000) Class A Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each; and
- (ii) ten billion (10,000,000,000) Class B Shares, with a par value of one Cent (€0.01) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

The Board may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

6.4. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and fifty-five Euro and forty-five cents (EUR 2,655.45) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-five thousand, one hundred and sixty-one Euro and forty-two cents (EUR 35,161.42) represented by fully paid up shares consisting of three million, five hundred and sixteen thousand, one hundred and forty-two (3,516,142) Class A shares with a par value of one cent (EUR 0.01 each) to thirty-seven thousand, eight hundred and sixteen Euro and eighty-seven cents (EUR 37,816.87) by the creation and issuance of two hundred and sixty-five thousand, five hundred and forty-five (265,545) new Class A Shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Share Issue).

(b) authorise any lawyer or employee of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- three thousand seven hundred and seventy-eight (3,778) Class A shares by Citigroup Global Market Limited;
- eighty thousand three hundred and eighty-nine (80,389) Class A shares by Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.;
- nine thousand and two (9,002) Class A shares by GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à r.l.;
- one thousand two hundred and seventy-three (1,273) Class A shares by GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- six thousand and seventy-six (6,076) Class A shares by GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l.;
- eleven thousand three hundred and ninety-four (11,394) Class A shares by Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- thirty-three thousand four hundred and twelve (33,412) Class A shares by Blackstone / GSO Capital Solutions Onshore Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- three thousand seven hundred and fifty-two (3,752) Class A shares by Green Park CDO B.V.;
- two thousand five hundred and twelve (2,512) Class A shares by Hyde Park CDO B.V.;
- three thousand seven hundred and fifty-two (3,752) Class A shares by Regent's Park CDO B.V.;
- one thousand five hundred and sixty-three (1,563) Class A shares by St James's Park CDO B.V.;
- five hundred and fourteen (514) Class A shares by GSO Credit-A Partners L.P.;
- six thousand nine hundred and forty-three (6,943) Class A shares by GSO Special Situations Fund L.P.;
- four thousand nine hundred and eighty-five (4,985) Class A shares by GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd.;
- three hundred and twelve (312) Class A shares by Clare Island B.V.;
- one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) Class A shares by Skellig Rock B.V.;
- two thousand one hundred and nine (2,109) Class A shares by Tara Hill B.V.;
- one thousand and sixty-three (1,063) Class A shares by Boyne Valley B.V.;

- nineteen thousand two hundred and seventy-four (19,274) Class A shares by Cheyne Credit Opportunities CDO I B.V.; and

- seventy-one thousand five hundred and sixty-six (71,566) Class A shares by Allied Irish Bank plc.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in cash in a total amount of two thousand six hundred and fifty-five Euro and forty-five cents (EUR 2,655.45) made by each above subscriber, as approved by the Resolution.

The new shares issued pursuant to the Resolution were issued as of September 20, 2012.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at thirty-seven thousand, eight hundred sixteen Euro and eighty-seven cents (EUR 37,816.87) represented by fully paid up shares consisting of three million, seven hundred eighty-one thousand, six hundred and eighty-seven (3,781,687) Class A Shares with a par value of one Cent (€0.01) each.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'octobre,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Mathis Pierre Bredimus, juriste, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462 (la Société),

en vertu de la décision prise par le Conseil le 20 septembre 2012 (la Décision).

Un extrait des procès-verbaux de la Décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu de la Décision, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 29 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 30 août 2012.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de trente-cinq mille cent soixante et un euros et quarante-deux centimes (35.161,42 EUR), représenté par trois millions cinq cent seize mille cent quarante-deux (3.516.142) actions de classe A d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune.

III. L'Article 6 des Statuts prévoit ce qui suit:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille cent soixante et un euros et quarante-deux centimes d'euro (35.161,42 €), représenté par des actions entièrement libérées composées de trois millions cinq cent seize mille cent quarante-deux (3.516.142) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune.

6.2. En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé d'un milliard d'euros (1.000.000.000 €) qui sera composé au maximum de:

(i) quatre-vingt-dix milliards (90.000.000.000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune; et

(ii) dix milliards (10.000.000.000) d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune.

6.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances contre la Société ou de toute autre manière (y compris l'émission et/ou l'exercice de Warrants que la Société peut émettre) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

Le Conseil peut déléguer à une personne valablement mandatée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises dans le cadre du capital autorisé.

6.4. Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.»

IV. Le Conseil, conformément à la Décision, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent cinquante-cinq euros et quarante-cinq centimes (2.655,45 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-cinq mille cent soixante et un euros et quarante-deux centimes (35.161,42 EUR) représenté par des actions entièrement libérées composées de trois millions cinq cent seize mille cent quarante-deux (3.516.142) actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, à trente-sept mille huit cent seize euros et quatre-vingt-sept centimes (37.816,87 EUR) par la création et l'émission de (i) deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-cinq (265.545) nouvelles Actions de Classe A de la Société d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune (l'Emission d'Actions);

(b) d'autoriser tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions 1 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été souscrite comme suit:

- trois mille sept cent soixante-dix-huit (3.778) Actions de Classe A par Citigroup Global Market Limited;
- quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-neuf (80.389) Actions de Classe A par Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.;
- neuf mille deux (9.002) Actions de Classe A par GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à r.l.;
- mille deux cent soixante-treize (1.273) Actions de Classe A par GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- six mille soixante-seize (6.076) Actions de Classe A par GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l.;
- onze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (11.394) Actions de Classe A par Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- trente-trois mille quatre cent douze (33.412) Actions de Classe A par Blackstone / GSO Capital Solutions Onshore Funding (Luxembourg) S.à r.l.;
- trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) Actions de Classe A par Green Park CDO B.V.;
- deux mille cinq cent douze (2.512) Actions de Classe A par Hyde Park CDO B.V.;
- trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) Actions de Classe A par Regent's Park CDO B.V.;
- mille cinq cent soixante-trois (1.563) Actions de Classe A par St James's Park CDO B.V.;
- cinq cent quatorze (514) Actions de Classe A par GSO Credit-A Partners L.P.;
- six mille neuf cent quarante-trois (6.943) Actions de Classe A par GSO Special Situations Fund L.P.;
- quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.985) Actions de Classe A par GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd.;
- trois cent douze (312) Actions de Classe A par Clare Island B.V.;
- mille huit cent soixante-seize (1.876) Actions de Classe A par Skellig Rock B.V.;
- deux mille cent neuf (2.109) Actions de Classe A par Tara Hill B.V.;
- mille soixante-trois (1.063) Actions de Classe A par Boyne Valley B.V.;
- dix-neuf mille deux cent soixante-quatorze (19.274) Actions de Classe A par Cheyne Credit Opportunities CDO I B.V.; et

- soixante et onze mille cinq cent soixante-six (71.566) Actions de Classe A par Allied Irish Bank plc.

L'Emission d'Actions a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille six cent cinquante-cinq euros et quarante-cinq centimes (2.655,45 EUR) fait par chaque souscripteur ci-dessus, conformément à la Décision.

Les nouvelles actions émises en vertu de la Décision ont été émises à compter du 20 septembre 2012.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-sept mille huit cent seize euros et quatre-vingt-sept centimes (37.816,87 €) représenté par des actions entièrement libérées composées de trois millions sept cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-sept (3.781.687) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (0,01 €) chacune.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: Bredimus, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142198/222.

(120187650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Falke Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142242/9.

(120188056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Famer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.765.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142243/10.

(120187544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Elektra Purchase No. 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.106.

In the year two thousand and twelve.

on the fifth day of October

before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Elektra Purchase No. 20 S.A.", with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B number

112.106, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 12th October 2005, published in the Mémorial C number 404 of February 23rd, 2006.

The corporate capital amounts to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 31 (thirty one) shares of EUR 100.- (hundred Euro) each..

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire");
 3. Appointment of Quorum Investments S. à r.l. as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
 4. Discharge of the board of directors and the statutory auditor;
 5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
- The shareholders hereby unanimously resolve:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire").

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Quorum Investments S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.442, as Liquidator (the "liquidateur") of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the board of directors Peter GATEHOUSE, Petronella J.S. DUNSELMAN and Zamyra H. CAMMANS as well as the statutory auditor BDO Audit S.A. and grant them full discharge for their mandate.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Elektra Purchase No. 20 S.A." ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.106, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 404 du 23 février 2006.

Le capital social s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 31 (trente et un) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Quorum Investments S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
4. Décharge au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé;
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

Les Associés ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Quorum Investments S.à r.l., une société à responsabilité 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 58.442 en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration, Monsieur Peter GATEHOUSE, Petronella J.S. DUNSELMAN et Zamyra H. CAMMANS, et du réviseur d'entreprises agréé, BDO Audit S.A. et de leur accorder décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cent euros (EUR 1,300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13242. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142200/152.

(120187853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Gérance PP S.à r.l. par des Propriétaires pour des Propriétaires, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8147 Bridel, 18, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 108.052.

Statuts coordonnés, suite à une cession de parts sociales et une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012142256/14.

(120187722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.304.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142247/10.

(120187525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Financière Privée Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 84.839.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012142248/10.

(120187457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GDF SUEZ LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.242.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sir-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GDF Suez Corp Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, incorporated in Luxembourg, having its registered office at 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 0003309,

here represented by Maître Frédéric Franckx, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of GDF Suez LNG Trading S.A., a public limited liability company, société anonyme, having its registered office at 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 0085242, (the Company), incorporated on 20 December 2001, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Decker, a notary resident in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 590, page 28297 of 16 April 2002. Since the incorporation, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 1st December 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 276, page 13232 on 9 February 2010.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation.

The Sole Shareholder has resolved to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (a) the activity of the Company has ceased;
- (b) the liquidation accounts of the Company dated as of 28 September 2012 (the Accounts) have been prepared and show that the sole outstanding known liabilities of the Company amount to EUR 32,717.44 and the Sole Shareholder confirms that this amount has been fully provided for;
- (c) it will receive all the outstanding assets of the Company, amounting to EUR 74,745.18 (receivables) and EUR 7,772,750.21 (cash) by transfer as liquidation proceeds upon the closing of the liquidation and the Sole Shareholder confirms that it will take care of any remaining formalities in connection with such transfer; and
- (d) it will assume all hidden or unknown liabilities of the Company (if any).

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the Accounts.

Fifth resolution

The Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the board of directors of the Company (the Board) for the performance of its mandate.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize, approve and, to the extent necessary ratify, the transfer to it, as liquidation proceeds, of all the remaining assets of the Company, being receivables for an aggregate amount of EUR 74,745.18 and cash in an amount of 7,772,750.21 and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff, to Rudy Boudewijn, with professional address at 6 Molenweg, NL – 1742 NK Schagen, Netherlands, and to Jean-Philippe Raoul, with professional address at 36 Bloemcampaan, NL – 2244 EE Wassenaar, Netherlands, each of them acting individually:

- (i) to do and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2012); and
 - (ii) to undertake any remaining formalities deemed necessary in connection with the filing of the Accounts and the closing of the Company's liquidation,
- these powers expiring one (1) year after the closing of the liquidation of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GDF Suez Corp Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0003309,

ici représenté par Frédéric Franckx, avocat dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de GDF Suez LNG Trading S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0085242 (la Société), constituée le 20 décembre 2001 suivant acte dressé par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 590, page 28297 du 16 avril 2002. Depuis la constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 1 décembre 2009 suivant acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 276, page 13232 le 9 février 2010.

II. L'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'Actionnaire Unique a pleine connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.

L'Actionnaire Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation de la Société datés du 28 septembre 2012 (les Comptes) ont été préparés et indiquent que les seules dettes connues et en souffrance de la Société s'élèvent à EUR 32,717.44 et l'Actionnaire Unique confirme que ce montant a été pleinement provisionné;

(iii) il recevra les actifs de la Société, d'un montant de EUR 74,745.18 (créances) et 7,772,750.21 (numéraire) par virement comme boni de liquidation à la clôture de la liquidation et l'Actionnaire Unique confirme qu'il s'occupera de toutes les formalités restantes relatives à ce transfert; et

(iv) il assumera toutes les dettes cachées ou inconnues de la Société (s'il y en a).

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve les Comptes.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine décharge au conseil d'administration de la Société (le Conseil) pour l'exécution de ses fonctions.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser, approuver et si nécessaire ratifier le transfert à lui-même, comme boni de liquidation, de tous les actifs restants de la Société, soit des créances d'un montant total de EUR 74,745.18 et un montant en numéraire de 7,772,750.21 et de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces transferts sont exécutoires vis-à-vis des tiers.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que la Société est par les présentes liquidée et que la liquidation est close.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans après la publication de cet acte au Mémorial et de payer tous les frais associés à la liquidation.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à Rudy Boudewijn, dont l'adresse professionnelle se situe au 6 Molenweg, NL – 1742 NK Schagen, les Pays-Bas et à Jean-Philippe Raoul, dont l'adresse professionnelle se situe au 36 Bloemcamplaan, NL – 2244 EE Wassenaar, les Pays-Bas, chacun agissant individuellement:

(i) pour effectuer et exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Société (en ce compris, sans limitation celles relatives à l'exercice social 2012); et

(ii) d'entreprendre toutes les formalités restantes jugées nécessaires au dépôt des Comptes et à la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges quels qu'ils soient qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture du document au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Franckx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12898. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142267/164.

(120187651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

FIP (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 159.177.

Les comptes annuels au 14 Février 2011 au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142252/11.

(120187761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Fine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142251/10.

(120187570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142249/9.

(120188281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142250/9.

(120188282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

FM Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 139.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142254/10.

(120187896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Funds For Good S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142255/10.

(120187509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.930.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Julie Bourgeois, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.930 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2070, dated October 4, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2585, dated October 18, 2012,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by Island Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.935,

being the general partner of the Company (the General Partner), represented by its managers (the Managers) on October 19, 2012.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was as from March 9, 2012 fixed at three million four hundred twenty-four thousand seventy-three Euro (EUR 3.424.073,00) represented by three million four hundred twenty-four thousand seventy-two (3.424.072,00) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at twentyfive thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) represented by twenty-five thousand five hundred (25.500) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on October 19, 2012 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25.500,00) in order to bring it from its current amount of three million four hundred twenty-four thousand seventy-three Euro (EUR 3.424.073,00) to three million four hundred forty-nine thousand five hundred seventy-three Euro (EUR 3.449.573,00), by the creation and issuance of twenty-five thousand five hundred (25.500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new Class B Ordinary Shares from the subscribers and for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions.

The payment of the subscribed share capital together with the total share premium, amounting to one hundred two thousand Euro (EUR 102.000,00) has been made in cash, which payment has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. Further to these increases of the share capital, paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at three million four hundred forty-nine thousand five hundred seventy-three Euro (EUR 3.449.573,00) represented by three million four hundred twenty-four thousand seventy-two (3.424.072) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Shares), one (1) management share (hereinafter the Management Share) and twenty-five thousand five hundred (25.500) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Ordinary Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Julie Bourgeois, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), une société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.930, constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070, daté du 4 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du

notaire instrumentaire en date du 21 septembre, 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2585 en date du 18 octobre 2012,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par Island Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.935, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 19 octobre 2012,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social à la date du 9 mars 2012, était fixé à trois millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-treize Euros (EUR 3.424.073,00), représenté par trois millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-douze (3.424.072) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 25.500,00) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 19 octobre 2012 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 25.500,00), afin de le porter du montant de trois millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-treize Euro (EUR 3.424.073,00) à trois millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-treize Euros (EUR 3.449.573,00), par l'émission de vingt-cinq mille cinq cents (25.500) Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie B, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement du capital souscrit ensemble avec le montant total de la prime d'émission, d'un montant total de cent deux mille Euros (EUR 102.000,00), a été effectué en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

V. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-treize Euros (EUR 3.449.573,00) représenté par trois millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-douze (3.424.072) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), une (1) action de commandité (ci-après l' Action de Commandité), vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bourgeois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142319/127.

(120188087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GateSecure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.649.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012142257/12.

(120187434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.366.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2012, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers LLP, avec siège social au 1, Hay's Lane, bâtiment Hay's Galleria, SE1 2RD Londres, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142258/14.

(120187668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Grengre Botzert Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4754 Pétange, 10, rue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 172.377.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Evandro GONCALVES DOS SANTOS, gérant de société, né à Porto Nacional, Brésil, le 17 février 1977, demeurant à L-4754 Pétange, 10, rue de la Liberté,

2.- Monsieur Jorge Manuel RODRIGUES DA COSTA, gérant de société, né à Pardelhas, Portugal, le 1^{er} octobre 1978, demeurant à L-4698 Lasauvage, 61, rue Principale.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GRENGRE BOTZERT SERVICES S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments et de monuments, avec autorisation d'effectuer des activités et des services commerciaux.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de vente de parts à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Evandro GONCALVES DOS SANTOS	50
Monsieur Jorge RODRIGUES DA COSTA	50
TOTAL: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée Générale Extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Evandro GONCALVES DOS SANTOS, gérant de société, né à Porto Nacional, Brésil, le 17 février 1977, demeurant à L-4754 Pétange, 10, rue de la Liberté.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jorge Manuel RODRIGUES DA COSTA, gérant de société, né à Pardelhas, Portugal, le 1^{er} octobre 1978, demeurant à L-4698 Lasauvage, 61, rue Principale.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4754 Pétange, 10, rue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goncalves Dos Santos, Rodrigues Da Costa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14143. Reçu soixante-quinze euros. € 75,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142281/81.

(120187925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 3 Septembre 2012

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012142259/14.

(120188173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GeMoBa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 100.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142260/10.

(120187983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142264/10.

(120187520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GM Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142272/10.

(120187518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012142268/13.

(120187715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Golden Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012142273/10.

(120187813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GRC Pack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142274/10.

(120187468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GRC Pack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142275/10.

(120187469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of October,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

SIB Management Holding (Bahamas) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of The Commonwealth of The Bahamas on 13 January 2004 under the name of "J. Safra Management Holding Ltd.", having its registered office at 1st Floor, Kings Court, Bay Street, Nassau, N-3944, Bahamas and registered with the Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas under number 129.437-(B) (the "Sole Member"),

here represented by Mr. Michel Priester and Mr. Mathieu Beaumont, all two with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 19 October 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder(s) and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 144.056, incorporated pursuant to a notarial deed on 31 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 5 February 2009, number 253. The articles of association have been amended for the

last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 September 2012, number 2305 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by eighty-one million thirty-six thousand two hundred ten Euro (EUR 81,036,210) from its current amount of two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 284,253,688), represented by two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight (284,253,688) shares, consisting of twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class A Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class B Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class C Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class D Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class E Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class F Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class G Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class H Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class I Shares and twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six (28,425,376) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight Euro (EUR 365,289,898), through the issue of eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class A Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class B Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class C Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class D Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class E Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class F Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class G Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class H Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class I Shares and eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by a contribution in kind;

2. Increase of the share capital of the Company by two hundred ten million three hundred ninety thousand nine hundred forty Euro (EUR 210,390,940) from its then current amount of three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight Euro (EUR 365,289,898), represented by three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight (365,289,898) shares, consisting of thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class A Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class B Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class C Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class D Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class E Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class F Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class G Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class H Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class I Shares and thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred ninety-seven (36,528,997) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to five hundred seventy-five million six hundred eighty thousand eight hundred thirty-eight Euro (EUR 575,680,838), through the issue of twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class A Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class B Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class C Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class D Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class E Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class F Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class G Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class H Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class I Shares and twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by eighty-one million thirty-six thousand two hundred ten Euro (EUR 81,036,210) from its current value of two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 284,253,688), represented by two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight (284,253,688) shares, consisting of twenty-eight million four hundred twenty-

five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class A Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class B Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class C Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class D Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class E Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class F Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class G Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class H Shares, twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class I Shares and twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six (28,425,376) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight Euro (EUR 365,289,898), through the issue of eight million one hundred and three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class A Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class B Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class C Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class D Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class E Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class F Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class G Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class H Shares, eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class I Shares and eight million one hundred three thousand six hundred twenty-one (8,103,621) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Said new shares are entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, for a total amount of eighty-one million thirty-six thousand two hundred nineteen Euro eighty-seven cents (EUR 81,036,219.87), out of which:

- eighty-one million thirty-six thousand two hundred ten Euro (EUR 81,036,210) are allocated to the share capital; and
- nine Euro eighty-seven cents (EUR 9.87) are allocated to the share premium account.

Said new shares are fully paid up by the Sole Member, aforementioned, through a contribution in kind of a receivable corresponding to an amount of at least two hundred fifty-four million three hundred twenty thousand five hundred seventy-seven Swiss Franc forty-nine cents (CHF 254,320,577.49), which is the equivalent of eighty-one million thirty-six thousand two hundred nineteen Euro eighty-seven cents (EUR 81,036,219.87) based on a EUR/CHF exchange rate of 1,2088.

The proof of the existence and of the total value of the contribution of eighty-one million thirty-six thousand two hundred nineteen Euro eighty-seven cents (EUR 81,036,219.87) has been given to the undersigned notary as evidenced by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company on 19 October 2012.

Second resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by two hundred ten million three hundred ninety thousand nine hundred forty Euro (EUR 210,390,940) from its then current amount of three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight Euro (EUR 365,289,898) represented by three hundred sixty-five million two hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-eight (365,289,898) shares, consisting of thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class A Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class B Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class C Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class D Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class E Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class F Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class G Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class H Shares, thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred eighty-nine (36,528,989) Class I Shares and thirty-six million five hundred twenty-eight thousand nine hundred ninety-seven (36,528,997) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to five hundred seventy-five million six hundred eighty thousand eight hundred thirty-eight Euro (EUR 575,680,838), through the issue of twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class A Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class B Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class C Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class D Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class E Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class F Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class G Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class H Shares, twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class I Shares and twenty-one million thirty-nine thousand ninety-four (21,039,094) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, through a payment in cash.

Said new shares are entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, for a total amount of two hundred ten million three hundred ninety thousand nine hundred forty-seven Euro sixty-three cents (EUR 210,390,947.63), out of which:

- two hundred ten million three hundred ninety thousand nine hundred forty Euro (EUR 210,390,940) are allocated to the share capital; and

- seven Euro sixty-three cents (EUR 7.63) are allocated to the share premium account.

Said new shares are fully paid up in cash by the Sole Member, aforementioned, so that the total amount of two hundred ten million three hundred ninety thousand nine hundred forty-seven Euro sixty-three cents (EUR 210,390,947.63) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the Sole Member resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at five hundred seventy-five million six hundred eighty thousand eight hundred thirty-eight Euro (EUR 575,680,838) represented by five hundred seventy-five million six hundred eighty thousand eight hundred thirty-eight (575,680,838) shares, consisting of:

- a) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class A Shares;
 - b) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class B Shares;
 - c) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class C Shares;
 - d) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class D Shares;
 - e) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class E Shares;
 - f) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class F Shares;
 - g) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class G Shares;
 - h) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class H Shares;
 - i) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand eighty-three (57,568,083) Class I Shares; and
 - j) fifty-seven million five hundred sixty-eight thousand ninety-one (57,568,091) Class J Shares;
- having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increases of capital, are estimated to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholders of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholders appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le dix-neuf octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

SIB Management Holding (Bahamas) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Commonwealth des Bahamas le 13 janvier 2004 sous le nom de "J. Safra Management Holding Ltd.", ayant son siège social à 1st Floor, Kings Court, Bay Street, Nassau, N3944, Bahamas et inscrite au Registre Général du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 129.437-(B) (l' «Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Michel Priester et Monsieur Mathieu Beaumont, demeurant tous les deux professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le(s) mandataire(s) de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 144.056, constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

le 5 février 2009, numéro 253. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 septembre 2012, numéro 2305 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte de l'ordre du jour de l'assemblée suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix euros (EUR 81.036.210) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 284.253.688) représenté par deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit (284.253.688) parts sociales, consistant en vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie E, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie F, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie G, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie H, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie I et vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize (28.425.376) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de trois cent soixante-cinq millions deux cent quatrevingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 365.289.898), par l'émission de huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, huit millions cent trois mille six cent vingt et un (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et huit millions cent trois mille six cent vingt et un (8.103.621) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par un apport en nature;

2. Augmentation du capital social de la Société de deux cent dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 210.390.940) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 365.289.898) représenté par trois cent soixante-cinq millions deux cent quatrevingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (365.289.898) parts sociales, consistant en trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatrevingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie A, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie B, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie C, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie D, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie E, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie F, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie G, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie H, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie I et trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (36.528.997) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cinq cent soixante-quinze millions six cent quatrevingts mille huit cent trente-huit euros (EUR 575.680.838), par l'émission de vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix euros (EUR 81.036.210) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingtquatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 284.253.688) représenté par deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit (284.253.688) parts sociales, consistant en vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie E, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie F, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie G, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie H, vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie I et vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize (28.425.376) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de trois cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 365.289.898), par l'émission de huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et huit millions cent trois mille six cent vingt et une (8.103.621) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Lesdites nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique, susmentionnée, pour un montant total de quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix-neuf euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 81.036.219,87) dont:

- quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix euros (EUR 81.036.210) sont affectés au capital social; et
- neuf euros quatre-vingt sept centimes (EUR 9,87) sont affectés à la prime d'émission.

Lesdites nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associée Unique, susmentionnée, par un apport en nature d'une créance d'un montant au moins égal à deux cent cinquante-quatre millions trois cent vingt mille cinq cent soixante-dix-sept francs suisses quarante-neuf centimes (CHF 254,320,577.49) équivalant à quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix-neuf euros quatre-vingt-sept centimes (EUR 81.036.219,87) sur base d'un taux de change EUR/CHF 1.2088.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport d'au moins quatre-vingt-un millions trente-six mille deux cent dix-neuf euros quatre-vingtsept centimes (EUR 81.036.219,87) a été donné au notaire soussigné en vertu d'un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 19 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 210.390.940) pour le porter de son montant alors actuel de trois cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 365.289.898), représenté par trois cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (365.289.898) parts sociales, consistant en trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie A, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie B, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie C, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie D, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie E, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie F, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie G, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie H, trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf (36.528.989) Parts Sociales de Catégorie I et trente-six millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (36.528.997) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cinq cent soixante-quinze millions six cent quatre-vingts mille huit cent trente-huit euros (EUR 575.680.838) par l'émission de vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze (21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze

(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et vingt et un millions trente-neuf mille quatre-vingt-quatorze
(21.039.094) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire.

Lesdites nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique, susmentionnée, pour un montant total de deux cent dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-sept euros soixante-trois centimes (EUR 210.390.947,63), dont:

- deux cent dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante euros (EUR 210.390.940) sont affectés au capital social; et

- sept euros soixante-trois centimes (EUR 7,63) sont affectés à la prime d'émission.

Lesdites nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par l'Associée Unique, préalablement mentionné, si bien qu'un montant total de deux cent dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-sept euros soixante-trois centimes (EUR 210.390.947,63) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'Associée Unique décide de modifier l'art. 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante-quinze millions six cent quatre-vingts mille huit cent trente-huit euros (EUR 575.680.838) représenté par cinq cent soixante-quinze millions six cent quatre-vingts mille huit cent trente-huit (575.680.838) parts sociales, consistant en:

- a) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie A;
 - b) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie B;
 - c) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie C;
 - d) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie D;
 - e) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie E;
 - f) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie F;
 - g) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie G;
 - h) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie H;
 - i) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-trois (57.568.083) Parts Sociales de Catégorie I;
- and
- j) cinquante-sept millions cinq cent soixante-huit mille quatre-vingt-onze (57.568.091) Parts Sociales de Catégorie J; ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et résultant des présentes augmentations de capital, sont estimés à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux mandataires de la comparante, ces derniers ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. PRIESTER, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2012. LAC / 2012 / 49594. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142935/362.

(120188324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

GSMP 2006 Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.236.

—
Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1592.

Rectificatif suite au dépôt en date du 28 mai 2010 sous le numéro L 100073942.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142291/16.

(120188186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GSMP 2006 Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.236.

—
Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142292/14.

(120188187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.090.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 16.

Rectificatif suite au dépôt en date du 11 mai 2010 sous le numéro L 100065473.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142293/16.

(120188184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Great Eastern S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 11.147.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 octobre 2012 que la liquidation de la société, décidée en date du 7 septembre 2012, a été clôturée et que GREAT EASTERN S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 30/10/2012.

Pour: GREAT EASTERN S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012142277/20.

(120187598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GRC Pack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142276/10.

(120187470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Greek Paper Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.719.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 août. 2012

Le siège social a été transféré à L-1724 Luxembourg, 17, Boulevard Prince Henri avec effet au 1^{er} septembre, 2012.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour GREEK PAPER MANUFACTURING S.à r.l.

Référence de publication: 2012142278/12.

(120188092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Greenwill, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 66.874.

—
RECTIFICATIF

Rectifie le Bilan au 31/12/2006 déposé sous le numéro: L110067628 le 03/05/2011

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142280/11.

(120188166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142282/10.

(120187828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

SRDS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.391.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stahls' SCS, Inc. Partners S.C.S., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 99 Grand-rue, L-1661 Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "SRDS International S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations

in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members. Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of July of each year and ends on the thirty (30) of June of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on June 30, 2013.

Subscription and Payment

Stahls' SCS, Inc. Partners S.C.S., pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member/members

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member/members of the Company, representing the entire subscribed capital, has/have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Mr Brian Sukarukoff, born in Canada, on March 12, 1963, residing at 30550 Gratiot Avenue 425 Roseville, Michigan 48066 (the United States of America), as category A manager of the Company.

b.- Mr Jon Deimel, born in Washington D.C. (the United States of America), on August 6, 1969, residing at 30550 Gratiot Avenue 425 Roseville, Michigan 48066 (the United States of America), as category A manager of the Company.

c.- Mr Paul de Haan born on June 20, 1971 in Alkmaar, the Netherlands, with professional address at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of category B of the Company;

d.- Mr Maarten van de Vaart, born on December 2nd, 1959 in Castricum the Netherlands, residing professionally at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as manager of category B of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17 boulevard Prince Henri L-1724, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stahls' SCS, Inc. Partners S.C.S., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 99 Grand-rue, L-1661, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "SRDS International S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé devra donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales**Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2013.

Souscription et Libération

Stahls' SCS, Inc. Partners S.C.S., prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. - Mr Brian Sukarukoff, né au Canada, le 12 mars 1963, demeurant au 30550 Gratiot Avenue 425 Roseville, Michigan 48066 (les Etats-Unis d'Amérique), comme gérant de catégorie A de la Société.

b. - Mr Jon Deimel, né à Washington D.C. (les Etats-Unis d'Amérique), le 06 août 1969, demeurant au 30550 Gratiot Avenue 425 Roseville, Michigan 48066 (les Etats-Unis d'Amérique), comme gérant de catégorie A de la Société.

c. - Monsieur Paul de Haan, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société;

d. - Monsieur Maarten van de Vaart, né le 2 décembre 1959 à Castricum Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17 boulevard Prince Henri L1724, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13233. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142605/526.

(120188146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Herculon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.154.

Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Herculon Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Herculon Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Herculon Investholding Sàrl

Résolution 2.

Nomination d'administrateur/gérant

Est confirmé la nomination de Mr. Rob Drieduite en tant que nouveau administrateur/gérant, avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Résolution 3.

Changement d'adresse de Mr. Ossevoort, Gérant

L'adresse de Mr. Gerard Ossevoort a été changée. Nouvelle adresse professionnelle est 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg.

Résolution 4.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012142308/30.

(120187614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Groupe Corvina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 55.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142283/10.

(120187517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Immobilière Everad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.791.

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société à responsabilité «EVERAD-SOPARFI S.à.r.l.», dont le siège social est sis à L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 135.645, constituée aux termes d'un acte du notaire instrumentaire du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 21 février 2008,

représentée par son gérant unique, Monsieur Fernand EVERAD, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Qui déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE EVERAD SARL», avec siège social à L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.791, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 13 juillet 2011 et dont les statuts n'ont à ce jour pas encore été modifiés.

Qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle s'entend par ailleurs dûment convoquée et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2^e des statuts comme suit:

- par l'adaptation de l'alinéa 1 comme suit:

«La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles propres et l'exploitation d'équipements de production d'énergie. Elle pourra réaliser toutes opérations et activités accessoires, connexes, nécessaires ou simplement utiles à la réalisation de l'objet social.»

- par l'adaptation et l'amplification de l'avant-dernier alinéa des statuts comme suit:

«La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers, sans jamais toutefois exercer une activité de crédit ou une activité bancaire professionnelle.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le représentant est connu du notaire par nom, prénom, qualités et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.EVERAD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2012. MER/2012/2551. Reçu douze euros. Droit fixe: 12,- €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144184/44.

(120189630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.089.

Constituée par-devant Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 17 du 4 janvier 2008.

Rectificatif suite au dépôt en date du 11 mai 2010 sous le numéro L 100065476.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012142285/16.

(120188192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.089.

Constituée par-devant Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 17 du 4 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012142286/14.

(120188193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Airsim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.404.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe DELHEZ, dirigeant d'entreprise, demeurant rue à Fossant, 3, B-1380 Maransart (Belgique);
- 2.- Monsieur Nicolas DIEU, dirigeant d'entreprise, demeurant rue Langeveld, 133, B-1180 Uccle (Belgique);
- 3.- La société «godNET», une société privée à responsabilité limitée (SPRL) constituée et existant sous les lois de la Belgique, établie et ayant son siège social rue Langeveld, 133, B-1180 Uccle (Belgique);
- 4.- Monsieur Jean-Michel LANNOY, employé, demeurant rue du Trichon, 88, B-1457 Nil Saint Vincent (Belgique);
- 5.- Monsieur Pierre LEBBE, employé, demeurant à rue de la Concorde, 50, B-1050 Ixelles (Belgique);
- 6.- Monsieur Jean-Pierre PAULET, retraité, demeurant avenue Winston Churchill, 93, Bte 2, B-1180 Uccle (Belgique);
- 7.- Monsieur Quentin PRINGIERS, dirigeant d'entreprise, demeurant route de Warnant, 28, B-4260 Fumal (Belgique);
- 8.- Monsieur Thibaud REMACLE, dirigeant d'entreprise, demeurant rue du Village, 59, B-1380 Lasne (Belgique); et
- 9.- Monsieur Peter WULF, retraité, demeurant Vallée Gobier, 28, B-1380 Lasne (Belgique).

Les parties comparantes ci-avant mentionnées sub 1.-à sub 9.- inclus sont toutes ici représentées par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations contenant des pouvoirs de substitution sous seing privé lui données le 15 respectivement le 16 octobre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «AIRSIM INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CINQ CENT DIX MILLE EUROS (510'000.- EUR) représenté par mille vingt (1'020) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Ensuite a comparu, Monsieur Philippe LECLERC, prénommé, agissant en sa susdite qualité de mandataire spécial, a déclaré souscrire et les libérer, au nom et pour compte des neuf (9) actionnaires, les mille vingt (1'020) actions émises en cette qualité comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Libération (EUR)
1) M. Philippe DELHEZ;	10	5'000.-
2) M. Nicolas DIEU;	10	5'000.-
3) «godNET», sprl;	10	5'000.-
4) M. J.-M LANNOY;	30	15'000.-
5) M. Pierre LEBBE;	200	100'000.-
6) M. J.P. PAULET;	50	25'000.-
7) M. Quentin PRINGIERS;	500	250'000.-
8) M. Thibaud REMACLE;	80	40'000.-
9) M. Peter WULF;	130	65'000.-
TOTAUX:	1'020	510'000.-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CINQ CENT DIX MILLE EUROS (510'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à QUATRE (4) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Philippe DELHEZ, dirigeant d'entreprise, né à Huy (Belgique), le 14 mars 1971, demeurant rue à Fossant, 3, B-1380 Maransart (Belgique);
- 2.- Monsieur Pierre LEBBE, employé, né à Uccle (Belgique), le 08 août 1978, demeurant à rue de la Concorde, 50, B-1050 Ixelles (Belgique);
- 3.- Monsieur Quentin PRINGIERS, dirigeant d'entreprise, né à Etterbeek (Belgique), le 23 juillet 1980, demeurant route de Warnant, 28, B4260 Fumal (Belgique);
- 4.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Philippe DELHEZ, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Quentin PRINGIERS, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14209. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012142749/202.

(120188452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

H.I.G. Europe - Bezier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.309.

Les comptes annuels pour la période du 22 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142296/11.

(120188224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen, Fondation.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 84, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg G 76.

Bilan (Exercice 2011)
(en Euro)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisation		Fonds disponibles	
Ordinateur	748,35	Comptes Banques	498449,09
Voiture	10932,26	Report PC	998,35
		Report Voiture	13014,59
Actifs circulants			
Comptes Banques	502330,56		512462,03
Stock Vêtements	126,57		
BALANCE	514137,74	Surplus Exercice	1675,71
DEPENSES		BALANCE	514137,74
Aides Victimes	13599,54	RECETTES	
Frais Voiture	2223,54	Dons	3862,50
Frais administratifs	356,15	Dons héritage	26420,82
Centre Commun	2788,03	Fonda-Shop	10,00
Salaires (femme de charge)	9225,87	Divers	330,00
Impôts/Salaires	627,90	Remboursement frais personnel	969,26
Publicité	4732,23	Note de crédit	20,33
		Intérêts crédit compte à terme	8821,62
Transfert à a.s.b.l.	3000,00		40434,53
Amortissement PC	250,00		
Amortissement Voiture	2082,33	Stock Vêtements	126,57
Surplus Exercice	1675,71	BALANCE	40561,10
BALANCE	40561,10		

Luxembourg.

Certifié sincère et véritable

Pour le WRL

François de WAHA / M.J. STEIL

Président / Vice-présidente et trésorière

Référence de publication: 2012144135/38.

(120189080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

GSMP 2006 Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.237.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1593.

Rectificatif suite au dépôt en date du 28 mai 2010 sous le numéro L 100073945.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142287/16.

(120188190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GSMP 2006 Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.237.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142288/14.

(120188191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.091.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 16.

Rectificatif suite au dépôt en date du 11 mai 2010 sous le numéro L 100065491.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142289/16.

(120188188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 15 October 2012:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Enrico Mela, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract
Romain Moebus / Enrico Mela
Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 octobre 2012 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- M Enrico Mela, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme
Romain Moebus / Enrico Mela
Administrateurs

Référence de publication: 2012144169/38.

(120189781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.091.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 16.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012142290/14.

(120188189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.844.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 novembre 2012.

En date du 2 novembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut et Vladimir Mornard, en tant que gérants de la Société et ce avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie V de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie V de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Vladimir Mornard, né le 18 mai 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie C de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Zlatozar Krastev Sourlekov, né le 23 mai 1964 à Pazardznik, Bulgarie, demeurant au 10 Graf Ignatiev Str., 1000 Sofia, Bulgarie, en tant que Gérant de Catégorie C de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Philip Harrison Grose, né le 8 janvier 1978 à Rome, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 70 Princedale Road, Londres W11 4NL, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie E de la Société pour une durée indéterminée et avec effet au 2 novembre 2012;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de Catégorie V:

- Hille-Paul Schut
- Joost Tulkens

Gérants de Catégorie C:

- Vladimir Mornard
- Zlatozar Krastev Sourlekov

Gérant de Catégorie E:

- Philip Harrison Grose

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2012142914/40.

(120188999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.090.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 16.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2012142294/14.

(120188185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Hauffels Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 29 octobre 2012.

Pour HAUFFELS AUDIT s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012142298/13.

(120188128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.
